



Communiqué de Presse

4 Juillet 2011

LE LYON-TURIN MERITE QUELQUES EXPLICATIONS : LA TRANSALPINE FAIT LE POINT !

Aujourd'hui, alors que le chantier de La Maddalena se poursuit en Italie, et que des opposants italiens à la liaison Lyon-Turin donnent de la voix, cet ambitieux projet européen ne peut se satisfaire de la désinformation qui l'entoure. Aussi le Comité pour la Transalpine se doit d'en rappeler les caractéristiques essentielles afin de clarifier le débat !

Le programme Lyon –Turin a été inscrit dès 1994 « projet de transport prioritaire » par l'Union européenne, convaincue du caractère indispensable de cette nouvelle **liaison mixte fret et voyageurs**. Celle-ci fait partie d'un **corridor** allant du sud de l'Espagne jusqu'à Budapest dont le tunnel international dans sa partie centrale permet la traversée des Alpes. Il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit du **seul axe traversant les Alpes d'est en ouest**. C'est un projet qui a fait l'objet d'un traité international, le Traité de Turin du 29 janvier 2001 ratifié par les deux parlements.

La liaison Transalpine Lyon-Turin c'est un chantier déjà en marche, puisque 800 M€ ont déjà été engagés, c'est :

➤ Une **liaison mixte fret et voyageurs** à haute capacité qui autorisera dès son ouverture le **report d'un million de poids lourds vers le rail** en permettant d'économiser de 500 à 700 000 tonnes de CO2 par an. A terme, la liaison ferroviaire fret permettra d'acheminer plus de 40 millions de tonnes de marchandises par an. Elle contribuera à optimiser les efforts en matière de report modal et portera **la part du transport ferroviaire à 50%** (contre 10% aujourd'hui).

Rappel : Trois millions de poids lourds traversent chaque année la frontière franco-italienne, moitié dans les tunnels routiers savoyards, moitié à Vintimille. Ce trafic marchandises est à lui seul au moins équivalent à tout le trafic national ferroviaire français ! Quant à la liaison voyageurs, elle s'intègre dans le réseau européen à grande vitesse et offre une **véritable alternative au transport aérien**.

➤ Un mode de transport le moins néfaste et le moins coûteux pour l'environnement, en matière de coûts externes, car il permettra de réaliser **une économie annuelle de 500 M€** (Cf. *étude Transalpine sur les coûts externes*).

➤ **Une nécessité environnementale, économique, et européenne : la Transalpine Lyon-Turin répond à ces 3 enjeux** majeurs pour le bénéfice des générations futures. Elle préfigure ce que sera le transport de demain : un transport responsable, basé sur une complémentarité des différents modes (routier, ferroviaire, aérien, maritime, fluvial), un transport fiable, sûr, compétitif, innovant, adapté aux besoins des utilisateurs professionnels et particuliers. De plus, **6 000 à 10 000 emplois** seront générés par le chantier dans les 10 ans à venir.

La signature prochaine d'un nouvel accord international entre la France et l'Italie sur la base du traité de Turin de 2001 devra nommer le promoteur en charge de construire le tunnel de base et définir la répartition des coûts entre les deux pays et l'Union Européenne (la part française s'élèvera à environ 3 milliards € soit l'équivalent de la ligne Le Mans-Rennes).

A propos du Comité pour la Transalpine :

Créé en 1991, le Comité pour la Transalpine a pour objet de mener toute action de nature à faciliter ou accélérer la réalisation de la liaison ferroviaire voyageurs et marchandises entre Lyon et Turin, dans une logique industrielle au service de l'Europe, de l'environnement et de l'économie. Présidé par Franck Riboud, Président Directeur Général de Danone, le Comité regroupe des collectivités territoriales, des entreprises, des organismes économiques, syndicaux, consulaires et des associations.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com
info@transalpine.com
Tél. +33 (0)4 26 73 51 57